



CONFERENCES NEUTRALITE CARBONE L'Institut Paris Region

Rencontre # 2 : Zéro émissions nettes : les atouts de l'Île-de-France pour relever le défi ZEN

Compte-rendu du webinaire du 12 janvier 2021

Programme et intervenants :

Mot d'accueil Fouad AWADA, directeur général de L'Institut Paris Region

L'Île-de-France : quelles caractéristiques ? Quelles spécificités en termes d'émissions ?

Christian THIBAUT, Directeur du département environnement urbain et rural, L'Institut Paris Region

Martin OMHOVERE, Directeur du département Habitat / Société, L'Institut Paris Region

Retour d'expérience : La Rochelle

Gérard BLANCHARD, Vice-Président en charge du pilotage du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone, Communauté d'Agglomération de la Rochelle

Bernard PLISSON, Directeur Stratégie et Transition écologique, Port Atlantique La Rochelle

Table ronde – En quoi la neutralité carbone a impacté vos modes de faire ?

Véronique RAGUSA-BARTOLONE, Directrice de l'environnement et de l'écologie urbaine, Est Ensemble

Brigitte CORINTHIOS, Directrice de l'Agence locale de l'énergie MVE

Matthieu MORANGE, Délégué développement régional, Groupe La Poste

Le point de vue de l'ADEME

Michel GIORIA, Directeur régional ADEME Île-de-France

Grand témoin : Marion ZALAY, Directrice générale adjointe au Conseil régional d'Île-de-France en charge du Pôle Cohésion Territoriale qui regroupe les Directions Aménagement, Environnement, Agriculture, Ruralité et Forêt, Action Territoriale



Propos introductif : L'institut Paris Région et la neutralité carbone

Initialement agence d'urbanisme, l'Institut Paris Region est devenu une agence d'urbanisme et de l'environnement qui intervient aujourd'hui sur une diversité de thématiques dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la transition énergétique et plus globalement la transition écologique. Ses travaux sont guidés par le questionnement suivant : « Vers quel modèle de développement doit aller l'Île-de-France ? ».

Avec l'affirmation du triptyque « ZAN, ZEN et Circulaire », le Conseil régional a déterminé la voie à suivre pour le développement du territoire, voie à laquelle contribue l'Institut Paris Region avec le présent cycle de conférences et les formations internes organisées au sein de la structure.

« A l'Institut Paris Region, nous croyons en la connaissance, à l'essaimage, au décloisonnement, à l'intelligence collective et à la co-construction. »

Fouad **AWADA**, directeur général de L'Institut Paris Region

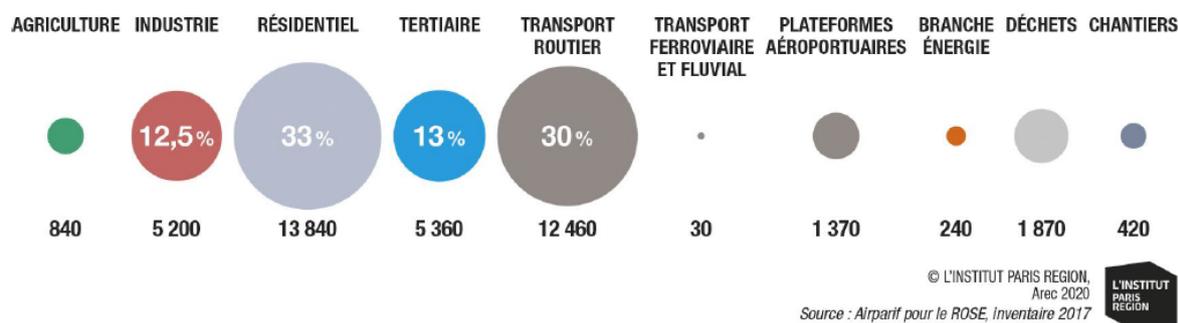


L'ÎLE-DE-FRANCE : QUELLES CARACTERISTIQUES ? QUELLES SPECIFICITES EN TERMES D'EMISSIONS ?

Synthèse des propos de **Christian THIBAUT**, Directeur du département environnement urbain et rural, Institut Paris Region et de **Martin OMHOVERE**, Directeur du département Habitat / Société, Institut Paris Region.

L'Île-de-France recèle d'atouts pour s'engager sur la trajectoire de la neutralité carbone.

Son statut métropolitain, son poids démographique ou encore économique en font une région très spécifique et cela se traduit notamment dans l'importance de ses émissions de gaz à effet de serre. En effet, la région est un territoire au carrefour d'activités nationales et internationales, qui remplit un rôle servant vis-à-vis du reste du territoire français. La spécificité de la région s'illustre notamment par ses émissions territoriales de gaz à effet de serre par secteurs d'activité : l'ordre des secteurs résidentiel et du transport routier sont inversés par rapport au reste de la France, l'agriculture et l'industrie sont moins émetteurs que dans les autres régions.



L'ILE-DE-FRANCE C'EST

77 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers dont **50%** de terres agricoles et **24%** de forêts sans oublier **6%** d'espaces verts et de nature en ville

2% de la surface du territoire de la France, **20%** de sa population et **30%** de ses activités économiques

LE CLIMAT ET LA VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE DE L'ILE-DE-FRANCE

Alors que l'Île-de-France est une région tempérée au cœur du bassin parisien, éloignée de la côte - contrairement à de nombreuses métropoles et capitales -, des risques climatiques pèsent sur la région. L'inondation par débordement, par ruissellement ou remontée de nappes, ainsi que les phénomènes de sécheresse sont des risques auxquels la région est exposée et dont l'occurrence pourrait croître. Des risques accrus sur la qualité et quantité d'eau en région sont également prévisibles.

L'ILE-DE-FRANCE RURALE

L'arrière-pays rural de la région présente des atouts majeurs pour atteindre la neutralité carbone. Le territoire régional est couvert à 77% par des espaces naturels, agricoles et forestiers, disposant ainsi d'un potentiel de séquestration carbone important. Il est

cependant à relativiser : la forêt privée est vieillissante et morcelée (alors qu'elle représente 70% des espaces forestiers) et les potentiels de séquestration carbone des sols agricoles sont encore peu développés.

Pour devenir une région ZEN (zéro émissions nettes) et ZAN (zéro artificialisation nette), plusieurs impératifs devront être poursuivis : réduire la consommation de terres agricoles, intégrer les enjeux de reconquête et préservation de la biodiversité, développer la production de matériaux biosourcés, ou encore accroître les circuits courts de proximité.

L'ILE-DE-FRANCE DENSE ET URBAINE

Le parc immobilier massif de la région est à l'origine de 46% de ses émissions de gaz à effet de serre et représente le premier poste émetteur du territoire. Quatre points sont à souligner concernant les enjeux

du secteur résidentiel pour atteindre la neutralité carbone :

- **La densité du parc immobilier résidentiel**

La part importante d'appartements (3/4 des logements du parc immobilier résidentiel) et de logements sociaux (25%) sont des avantages comparatifs du territoire pour viser le ZEN. Des économies d'échelle sont envisageables pour financer la rénovation énergétique des logements et il est possible de s'appuyer sur les bailleurs dans le cadre des logements sociaux. Les copropriétés soulèvent quant à elles des problématiques spécifiques de gouvernance et de financement des travaux de rénovation énergétique.

- **La part importante des surfaces d'habitat occupée par les logements individuels et pavillonnaires**

Si ces logements représentent seulement 1/4 des logements, ils occupent les 3/4 des surfaces d'habitat d'Île-de-France. Bien que la part importante de propriétaires de ces logements représente un atout pour les rénovations énergétiques, des enjeux d'accompagnement, de qualité de la rénovation et de précarité énergétique se posent.

- **De bonnes performances de l'immobilier tertiaire en matière d'émissions de gaz à effet de serre**

Cet atout est lié aux standards élevés de l'immobilier de bureau en matière de performances énergétiques. L'obsolescence programmée de ce parc immobilier doit cependant être questionnée.

- **Les dynamiques de construction résidentielle**

Si la croissance démographique de la région est constante sur les 60 dernières années, 50 à 60 000 nouveaux franciliens sont attendus chaque année. Des rythmes de construction dynamiques sont enregistrés annuellement pour répondre à ces besoins de logements. Cependant, l'enjeu principal pour atteindre l'objectif ZEN, à concilier avec celui du ZAN, est la rénovation du parc existant.

Le caractère urbain dense d'une partie de l'Île-de-France se traduit par plusieurs spécificités qui constituent autant d'atouts pour s'inscrire dans la démarche ZEN :

- Les réseaux de chaleur étendus de la région permettent de valoriser l'énergie
- Une répartition vertueuse des parts modales des déplacements est observée grâce à l'important réseau de transports en commun et les nouveaux aménagements cyclables
- L'Île-de-France se caractérise par sa population jeune et qualifiée, atout pour favoriser les changements de pratiques
- La région fourmille d'initiatives en faveur de l'économie sociale et solidaire
- La population francilienne est relativement riche, un atout pour engager des travaux de rénovation énergétique

De fortes disparités sociales et territoriales sont néanmoins enregistrées en Île-de-France. Il est de ce fait primordial de décliner des politiques de transition adaptées à la diversité des territoires, des tissus urbains et des populations, en particulier pour lutter contre la précarité énergétique. À ce sujet, la région est l'échelle pertinente pour constituer des solidarités entre territoires.

CIRCULARISATION DES FLUX ET DE L'ÉCONOMIE

Si les émissions régionales de gaz à effet de serre ne représentent que 9% du bilan national, de nombreuses émissions sont cachées, au regard de l'importance des flux d'importation.

La relocalisation de certaines activités économiques et le développement de l'économie circulaire sont pertinents pour inscrire la région dans le ZEN. Pour ce faire, l'Île-de-France doit notamment développer des coopérations avec les régions voisines au regard de ses besoins fonciers importants. Elle dispose néanmoins de nombreux atouts pour accroître la circularisation des flux et de l'économie : une densité favorable à l'économie circulaire, de nombreux matériaux, des gisements importants d'énergies renouvelables et de récupération, des réseaux de chaleur et de froid, etc.

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LA SALLE

Quelle comptabilisation et quel périmètre d'intervention pour relever le défi ZEN ?

Si les collectivités ont davantage la maîtrise des émissions territoriales par rapport aux émissions indirectes, il conviendrait dans l'absolu de prendre en compte et de comptabiliser l'ensemble des émissions. Comme quasiment l'ensemble des biens manufacturés consommés sur le territoire régional sont importés, les émissions importées de l'Île-de-France dominent largement celles exportées. L'un des enjeux pour les territoires est tout d'abord d'améliorer leur connaissance de leurs émissions pour assurer leur maîtrise. Par ailleurs, plusieurs clés et leviers sont identifiés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : l'économie circulaire, les low tech, la sobriété, la récupération, le recyclage.

Face aux enjeux que soulèvent l'occupation de l'espace, la densification et la construction de logements, comment percevez-vous la vision et la sensibilité des habitants ? Comment l'intégrer aux démarches territoriales et ZEN ?

Il a été rappelé que la croissance démographique de l'Île-de-France est stable depuis de nombreuses années et qu'il n'existe pas de volonté de concentrer les dynamiques de construction sur la région. L'objectif de construction de 70 000 logements par an (loi du Grand Paris) est une réponse au déficit de logements en Île-de-France et à la nécessité de renouveler une partie du parc. Cependant, l'acceptabilité de la densité est de nos jours un sujet sensible qui mobilise les acteurs territoriaux. L'une des réponses apportées à ce sujet est de travailler la qualité des formes urbaines et d'associer aux constructions de logements les services et équipements nécessaires à la bonne qualité de vie des habitants.



RETOUR D'EXPERIENCE LA ROCHELLE

Synthèse des propos de **Gérard BLANCHARD**, Vice-Président en charge du pilotage du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone, Communauté d'Agglomération de la Rochelle et de **Bernard PLISSON**, Directeur Stratégie et Transition écologique, Port Atlantique La Rochelle

L'HISTORIQUE DU PROJET « LA ROCHELLE TERRITOIRE ZERO CARBONE »

Le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » est une réponse territoriale et systémique face aux changements climatiques. Il a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, d'augmenter les capacités de séquestration carbone des écosystèmes et de se donner les moyens de suivre de manière quantitative les émissions.

« L'objectif du projet est de contribuer à l'échelle du territoire à la neutralité carbone globale pour contenir le réchauffement global à moins de 2°C. »

Gérard BLANCHARD

Vice-Président en charge du pilotage du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone, Communauté d'Agglomération de la Rochelle

L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE

2 000 kt éq.CO2 en 2019

Objectif de diviser par **4** les émissions de GES d'ici 2040 pour être à **500 kt eq CO2 par an**

En 2040, objectif d'avoir une capacité de séquestration équivalente à 500 000 tonnes.

« La Rochelle Territoire Zéro Carbone » est un projet collectif lauréat du programme « Territoires d'Innovation ». Le projet concerne l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ses 28 communes et ses 170 000 habitants. Des alliances sont également menées avec les territoires voisins.

Le projet est porté par 5 partenaires fondateurs : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qui en est à l'origine, l'Université de La Rochelle, l'association ATLANTECH, la Ville de La Rochelle et le Port Atlantique de La Rochelle. Le projet inclut également un écosystème de 130 partenaires engagés.

LA GOUVERNANCE DU PROJET

Une gouvernance collective a été mise en œuvre. Alors que le COPIL/COTECH regroupe les 5 partenaires fondateurs, il est appuyé par un Conseil Scientifique regroupant de nombreux experts. La mise en place d'un comité citoyen est attendue pour le 1^{er} trimestre 2021 afin de favoriser la participation citoyenne et l'acceptabilité du projet.

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET

Alors que « La Rochelle Zéro Carbone », comporte environ 80 actions, il est financé à hauteur de :

- 25 millions d'euros par l'Etat via la Banque des Territoires
- 25 millions d'euros apportés des partenaires publics (Région Nouvelle Aquitaine, ADEME, etc.)
- Plus de 30 millions d'euros apportés par des partenaires privés

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LA SALLE

Comment ont été évaluées les émissions de La Rochelle ?

La méthodologie développée par l'ADEME pour calculer le bilan carbone des territoires a été employée. Un travail a été opéré (travail qui est toujours en cours) pour passer de statistiques régionales à des statistiques locales puis des données réelles.

Des passerelles sont-elles prévues pour intégrer le monde de la recherche dans le comité citoyen, future instance de gouvernance du projet ?

Il n'est pas prévu d'accorder une place spécifique aux étudiants ou enseignants de l'Université dans ce comité. Cependant, l'Université est très impliquée dans le projet puisqu'elle fait partie des 5 partenaires fondateurs, qu'elle siège au COPIL et qu'elle est chargée de l'axe de travail sur le carbone bleu.

Au regard de l'importance de la composante agricole du territoire, des actions conciliant agriculture et développement des énergies renouvelables sont-elles envisagées ?

Des projets de méthanisation et d'agrivoltaïsme sont en cours. Par ailleurs, les politiques de développement des énergies renouvelables et celles en faveur de l'agriculture ne se limitent pas au projet, d'autres actions sont développées par les collectivités pour croiser ces sujets.

Quelles caractéristiques et avancées du projet de coopérative carbone en matière de certification ?

Si la coopérative s'inscrit dans le Label Bas Carbone développé par l'Etat français, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a souhaité développer sa propre certification pour apporter aux projets locaux un cofinancement, notamment par la vente de crédits carbone, et assurer l'évaluation de l'impact environnemental des actions. La coopérative est un tiers de confiance pour les territoires et entreprises qui veulent participer à la dynamique vertueuse du projet.

8 AXES DE TRAVAIL POUR TRANSFORMER LE TERRITOIRE

Il a été recherché « une approche intégrative des politiques publiques pour une dynamique pérenne de transformation », qui se structure autour des 8 axes de travail suivants :

- 1) Participation citoyenne
- 2) Carbone bleu
- 3) Efficacité du bâti et des réseaux
- 4) Autoconsommation collective
- 5) Nouvelles mobilités
- 6) Ecologie industrielle et territoriale
- 7) Gouvernance de la donnée
- 8) Coopérative carbone

Deux axes de travail de travail ont été rajoutés au projet : le tourisme durable et l'agroécologie.

Une coopérative carbone doit venir compléter les financements du projet. Elle sera un accélérateur du financement par la vente de crédits.

L'INTEGRATION DU PORT DANS LA DEMARCHE

La recherche de **coopérations et de transversalité** est au cœur de la participation du Port Atlantique de La Rochelle à la démarche. Il souhaite développer des coopérations avec de nouveaux acteurs, mettre en place de nouvelles pratiques et porter de nouveaux sujets, dans une logique de transversalité. La mobilité des marchandises et l'économie circulaire sont au cœur des préoccupations du Port qui souhaite passer de la linéarité de ses activités à la circularité. Des travaux sur le réemploi et le recyclage sont notamment menés pour répondre à ces objectifs.

LES FINANCEMENTS MOBILISÉS POUR

Comment viser la circularité dans les activités du Port de La Rochelle ?

Si le port incite d'autres entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (entreprises ferroviaires, routières ou maritimes), il est directement responsable de ses propres émissions liées aux usages portuaires, aux travaux et à la circulation des marchandises sur le port. Plusieurs actions et projets du Port peuvent être cités en matière de développement de l'économie circulaire et de la circularité des flux : utilisation de matériaux recyclés pour les ouvrages portuaires, récupération d'eaux pluviales, valorisation des déchets produits.

Quelle pérennité des méthodes de séquestration carbone au regard des changements climatiques et de leurs effets ?

Si de nombreuses recherches ont été menées sur l'agriculture et l'usage de sols en matière de séquestration carbone, le projet entend accroître la connaissance sur les capacités des espaces naturels et zones humides. Pour ce faire, un programme de recherche sur 4 ans vise à développer des bilans carbonés complets annuels sur ces espaces.

Quelle prise en compte du numérique dans le projet ?

La valorisation des big datas générées est un levier pour la mise en œuvre de processus d'amélioration continue du projet. Par ailleurs, l'Institut du Numérique Responsable, implanté sur le territoire, travaille avec l'Université de La Rochelle. Le site internet du projet a été développé de manière à limiter son empreinte carbone numérique.

Comment anticiper la mise en place de la Zone à Faible Emission (ZFE) et réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports routiers ?

De nombreuses actions sont déjà mises en œuvre sur le territoire afin de limiter les émissions des transports et déplacements : développement des mobilités douces, motorisation non thermique des transports en commun (la Ville de La Rochelle dispose de 4 bus électriques), expérimentation sur de l'hydrogène produit par de l'électricité propre pour proposer une solution de livraison des derniers kilomètres dans l'agglomération... Le Port travaille de son côté à la décarbonation de la mobilité des entreprises du territoire qui souhaitent améliorer leur compétitivité et soutenabilité.



TABLE RONDE – EN QUOI LA NEUTRALITE CARBONE A IMPACTÉ VOS MODES DE FAIRE ?

Synthèse des propos de Véronique **RAGUSA-BARTOLONE**, Directrice de l'environnement et de l'écologie urbaine, Est Ensemble ; **Brigitte CORINTHIOS**, Directrice de l'Agence locale de l'énergie MVE ; **Matthieu MORANGE**, Délégué développement Régional, Groupe La Poste.

QUELS CHANGEMENTS LA NEUTRALITE CARBONE ET PLUS GLOBALEMENT LA TRANSITION ENERGETIQUE ONT-T-ELLES INDUIT DANS VOS ACTIVITES ET MODES DE FAIRE ?

LA POLITIQUE DE NEUTRALITE CARBONE DU GROUPE LA POSTE

Dans le cadre de la mutation de son modèle économique avec la disparition du courriel en tant que mass média, le groupe Poste s'est engagé dans une politique de neutralité carbone au cœur de sa stratégie et politique RSE. Son ambition est également d'avoir un coup d'avance sur les exigences à venir des politiques publiques et les mesures coercitives.

La politique de neutralité carbone du groupe La Poste passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités et par la mise en

LA POLITIQUE DE NEUTRALITE CARBONE DE LA POSTE

Entre 2013 et 2020, réduction des émissions de GES de **22%**

Objectif de réduction des émissions de GES fixé à **30% pour 2025**

100% des émissions compensées

Depuis 2019, neutralité carbone intégrale du Groupe La Poste

place d'un dispositif de compensation carbone. En ce sens, plusieurs actions peuvent être citées : flotte importante de véhicules électriques, rénovation énergétique des bâtiments du groupe, investissements 100% responsables de la Banque Postale, etc.

Lorsqu'il travaille avec des collectivités, le groupe La Poste met en place des consortiums adaptés qui réunissent les acteurs clés des sujets. L'ensemble de ces actions participent au sentiment de fierté des collaborateurs du groupe et à renforcer l'esprit de corps.

L'IMPLICATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) EST ENSEMBLE EN FAVEUR DE LA NEUTRALITE CARBONE

La mise en place d'un PCAET et la participation à Cit'ergie ont réinterrogé les pratiques de la collectivité, alors que l'EPT s'est vu accordé la compétence de coordination de la transition énergétique avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. La labellisation Cit'ergie a permis de mobiliser l'ensemble des directions opérationnelles de l'EPT, de renforcer les actions déjà l'œuvre avec le PCAET et d'identifier de nouvelles actions notamment sur le volet exemplarité de l'administration. En parallèle, des mesures fortes en faveur de la transition énergétique et de la neutralité carbone ont été intégrées au PLUi d'Est Ensemble adopté en février 2020. Afin de faciliter sa mise en œuvre, Est Ensemble a candidaté et est lauréat de l'AMI « Planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoires 2°C ». L'EPT bénéficie ainsi d'un accompagnement pour vérifier que l'ambition

climatique affichée dans son PLUi est réaliste et produire collectivement avec les villes des guides et fiches destinées faciliter la mise en œuvre des objectifs énergétiques du PLUi.

L'INTEGRATION DE LA NEUTRALITE CARBONE DANS LES TRAVAUX DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) MVE

Alors que les missions de l'ALEC portaient initialement sur les enjeux énergétiques, elles se sont progressivement enrichies des problématiques climatiques et de neutralité carbone. Deux missions itératives et qui se font miroir structurent les actions de l'ALEC :

- Elle accompagne et informe les habitants sur la rénovation énergétique, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables d'une part,
- Elle assure un soutien stratégique et technique auprès des collectivités et acteurs publics du territoire d'autre part.

Au travers de ses différents domaines d'activités, dans lesquels la neutralité carbone a été intégrée, l'ALEC met en place un bouquet de services auprès des échelons communal, territorial et supra-territorial. L'ALEC veille notamment à ce que les communes soient parties prenantes de la politique climatique menée par l'EPT Est Ensemble et fasse remonter l'information du terrain.

« L'ALEC c'est avant tout une agence d'animation territoriale et de coopération au service de l'ambition climatique »

Brigitte CORINTHIOS, Directrice de l'Agence locale de l'énergie MVE

L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA NEUTRALITE CARBONE

Alors que l'ALEC MVE n'emploie pas directement le terme de neutralité carbone dans ses actions ciblées en direction des habitants, elle intègre celle-ci de différentes façons : dans les rénovations de logements des habitants, dans l'appui aux politiques des territoires ainsi que dans sa conduite du changement avec les défis « famille à énergie positive » et « Eco-mômes ».

L'EPT Est Ensemble déploie de son côté un dispositif complet en direction du grand public, en lien avec l'ALEC MVE (défis famille à énergie positive et Eco-mômes, mise en place d'une plateforme « Ensemble pour l'énergie » qui vise à accompagner les ménages en précarité énergétique). L'EPT va également lancer une **convention citoyenne pour le climat** dans le cadre de la révision de son PCAET. Cette convention vise plusieurs objectifs : développer l'intelligence collective au service du climat et innover en imaginant de nouveaux

dispositifs. Le territoire mise sur une montée en compétence de l'ensemble des citoyens en responsabilisant les participants et facilitant leur appropriation des enjeux de neutralité carbone sur le territoire.

De son côté, pour accompagner les changements de pratiques et modes de vie des citoyens, la Poste dispose de deux atouts fondamentaux : **la proximité et la confiance**, notamment liées aux rôles que remplissent au quotidien les facteurs dans leurs missions. Sa politique partenariale très développée constitue également un atout. Par ailleurs, La Poste mène plusieurs actions concrètes qui ont des impacts sur les modes de vie des citoyens, telles que le déploiement de kits hydro-économiques auprès des habitants de Seine-Saint-Denis ou le développement du service Véligo.

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LA SALLE

Comment la Poste réduit-elle les émissions de ses activités ? Comment les compense-t-elle ?

Concernant la compensation, la Poste achète des titres via des fonds internationaux. La réduction des émissions de ses activités est liée à l'importance de sa flotte de véhicules électriques, à ses investissements techniques et économiques pour réduire les impacts environnementaux de sa logistique, ainsi qu'au monitoring et à la rénovation énergétique de ses 11 000 bâtiments.



LE POINT DE VUE DE L'ADEME ET DU CONSEIL REGIONAL

Synthèse des propos de **Michel GIORIA**, Directeur régional ADEME Île-de-France et **Marion ZALAY**, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Cohésion Territoriale, (Directions Aménagement, Environnement, Agriculture, Ruralité et Forêt, Action Territoriale), Région IDF.

Michel GIORIA et Marion ZALAY ont été invités à réagir aux propos des différents intervenants de cette conférence.

DES ATOUTS OUBLIES ET DE BONNES NOUVELLES A PARTAGER

En réaction aux différents échanges et présentation, de nouveaux atouts ont été portés à la connaissance des participants. Un écosystème d'acteurs et d'initiatives foisonne autour de la transition et de la neutralité bas carbone. Ainsi, entre 2017 et 2020, l'ADEME a augmenté de plus de 60% le nombre de projets soutenus et multiplié par plus de deux son budget pour financer plus de projets qui ont tendance à être de plus de grande taille. En outre, est relevé que certaines filières bénéficient désormais de compétences suffisantes pour monter des projets d'ampleur, de qualité et adaptés aux spécificités régionales (chaleur et froid renouvelable, géothermie profonde, biomasse, chaleur fatale, extension et densification de réseaux...). Par ailleurs, les capacités de séquestration du carbone de la région, au regard de son environnement rural et agricole ont été rappelées, ainsi que sa répartition vertueuse des modes de déplacements, avec une progression récente du vélo.

LES DEFIS DE L'ILE-DE-FRANCE

Ces atouts ont été mis en regard avec les défis que l'Île-de-France doit relever pour s'inscrire dans la neutralité carbone. Tout d'abord, il ressort de l'analyse de Michel Gioria que contrairement aux filières susvisées, le foisonnement de projets dans certains domaines est encore constitutif d'une myriade de petits acteurs certes innovants mais ne favorisant pas un réel changement d'échelle. Par exemple, les projets relatifs à l'économie circulaire sont de trop petites tailles; la stratégie régionale consacrée et le plan de relance devraient d'ailleurs pallier à cette lacune. Le domaine du bâti est lui aussi concerné : il reste difficile de massifier lorsque financements ou compétences ne sont pas réunis... un effort doit ainsi être particulièrement porté sur les copropriétés ou les maisons individuelles.

Par ailleurs, pour réussir ce tournant de la massification, de « l'industrialisation » de projets d'envergure, les acteurs doivent se saisir rapidement et de manière forte de nouveaux sujets liés aux objectifs de neutralité carbone (agriculture et alimentation/puits de carbone ; coopérations et solidarités entre les territoires voisins/compensation) pour favoriser un changement d'échelle qui devient aujourd'hui urgent.

Enfin, une transformation managériale et « RH » des organisations doit également être opérée pour intégrer des compétences capables de porter des politiques et des projets atteignant l'objectif de neutralité carbone. Les illustrations présentées dans la Rencontre reflètent bien une avancée notable dans ce domaine ces dernières années et traduisent parfaitement l'importance d'évoluer vers de nouvelles

« Il faut que les entreprises et collectivités investissent dans des compétences pour être en capacité de monter des projets de plus grandes tailles »

Michel GIORIA, Directeur régional ADEME Île-de-France



organisations, de nouvelles compétences et de nouvelles pratiques managériales pour réussir ce virage de neutralité carbone.

Ces constats et analyses portées par l'ADEME ont été mis en perspective par Marion Zalay du Conseil Régional qui a tout d'abord rappelé que nos modes de vies doivent être revisités à l'aune de cet objectif de neutralité carbone. Ainsi, les nouveaux objectifs fixés par le Conseil Régional pour les années à venir peuvent se résumer dans cette formule « Une région ZAN, ZEN et Circulaire ».

Pour y parvenir, La Région à travers ses différents travaux, dont la COP Île-de-France, a défini une feuille de route environnementale et propose plusieurs dispositifs qui concourent à l'objectif ZEN. Par exemple le Plan Vert qui a un impact immédiat sur la séquestration du carbone, le plan friches qui contribue à la désartificialisation des terres et permet de renouer avec la captation du carbone sur des espaces devenus stériles, la stratégie forêts et bois, stratégie sur les matériaux biosourcés ou encore la stratégie économie circulaire reposant sur un certain nombre de leviers indispensables au ZEN, notamment dans le secteur de la construction.

En conclusion, est relevé que ce défi engage et modifie en profondeur notre façon de produire, de se nourrir, de se déplacer ou de travailler et ce dans une région de contrastes, de fractures, présentant une diversité de situations et appelant une multiplicité de solutions ainsi qu'un travail complémentaire, solidaire et coopératif entre territoires et acteurs publics.

« L'Île-de-France a d'énormes atouts liés à son caractère exceptionnel d'une région capitale intégrée dans un environnement rural et agricole, permettant la séquestration du carbone et lui donnant les moyens de sa circularité.»

Marion ZALAY, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Cohésion Territoriale, (Directions Aménagement, Environnement, Agriculture, Ruralité et Forêt, Action Territoriale), Conseil régional d'Île-de-France

SUITE DU CYCLE DE RENCONTRES

Cette rencontre est suivie de 4 autres sessions permettant d'appréhender la question de la neutralité carbone sous des angles thématiques et sectoriels :

#3. L'économie francilienne, fer de lance de la neutralité carbone ?

4 février 2021

#4. Préserver et renforcer la séquestration carbone

15 avril 2021

#5. Aménagement et bâtiment, opérer une vraie transition bas carbone

6 mai 2021

#6. Mobilités ZEN : se déplacer moins ou se déplacer autrement ?

27 mai 2021

POUR ACCEDER AU REPLAY DE LA RENCONTRE #2 :

<https://www.arec-idf.fr/zero-emissions-nettes-en-ile-de-france.html>